



Certificat de Qualification Professionnelle
OUVRIER CORDISTE NIVEAU 1

DOSSIER TECHNIQUE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES



SOMMAIRE

- Page 3 Identification / Métiers, Fonctions, Emplois visés / Articulation avec d'autres certifications
- Page 4 CPNE Fiche d'identité CQP1
- Page 5 Opportunité – Circonstances de création du CQP
- Page 6 Référentiel d'activités et de compétences
- Page 8 Modalités d'évaluations des compétences
- Page 10 Référentiel de certification / Validation des compétences
- Page 12 Nature des évaluations en fonction des Compétences, Aptitudes et Connaissances à vérifier
- Page 13 Le Jury / Procédure à suivre



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

OUVRIER CORDISTE NIVEAU 1

Porteur de la certification SFETH

Certification applicable à toute personne effectuant des travaux sur cordes, de façon permanente ou occasionnelle. Toutes tailles d'entreprises, dont les statuts varient de l'affaire personnelle à la S.A pour les groupes les plus importants.

Description sommaire de l'emploi

Le cordiste est un ouvrier qui intervient sur des chantiers de travaux effectués en hauteur dont l'accès est difficile et ne peuvent pas être effectués en sécurité par d'autres moyens que les cordes en fonction de l'analyse des risques préalables.

Il intervient essentiellement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics.

Dénomination de la Qualification CQP Ouvrier cordiste niveau 1

Classement dans la (les) Convention(s) Collective(s) Nationale(s) : CCN des ouvriers du Bâtiment Niveau I Position 2 Coefficient 170 / CCN des ouvriers des Travaux Publics Niveau I Position 2 Coefficient 110

Métier, Fonction ou Emploi Visés

OUVRIER CORDISTE

Fiche ROME la plus proche : I1501 - Intervention en grande hauteur

L'ouvrier cordiste CQP1 intègre une équipe constituée de cordistes certifiés niveau 2 et/ou 3. Dans la limite de ses prérogatives, il est autonome dans ses déplacements et l'exécution des tâches qui lui sont confiées, mais ne l'est pas dans les prises de décisions qui traitent des choix techniques à mettre en œuvre pour la sécurisation des accès cordes ou du poste de travail. De ce fait, il est accompagné sur chacune de ses interventions en hauteur par au minimum un cordiste CQP2 qui transmet les instructions nécessaires à la bonne exécution en sécurité de la tâche à réaliser sur le chantier.

Réglementation d'activité

Décret 2004/924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur (Circulaire d'application 2005-08)

SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Il s'agit des caractéristiques propres au CQP et sa complémentarité avec des certifications existantes.

- Prérequis être titulaire de la compétence SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Aucune reconnaissance partielle d'autres certifications
- Le CQP cordiste niveau 1 n'a pas d'équivalences avec d'autres certifications
- Le CQP cordiste niveau 2 et le CATC sont les certifications existantes au niveau supérieur dans le même champ professionnel que le CQP cordiste niveau 1

Les certifications comparables délivrées à l'étranger :

- Des accords informels existent entre certains pays européens au sein de l'ECRA (European Committee for Rope Access). Cette organisation au format associatif a établi un comparatif entre les certifications nationales d'Allemagne / Norvège / Espagne / France. Il n'y a pas d'accord formel pour le moment, mais une charte et une matrice comparative sont rédigées. Les certifications concernées sont : ANETVA level 2 ; FISAT level 2 ; Soft level 2 ;
- Concernant le système anglo-saxon IRATA, les prérogatives de leur niveau 2 et son contenu technique s'apparente au CQP1.



CQP1 Fiche d'identité CPNE

C.P.N.E

Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes DU BÂTIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS

Fiche d'Identité

CQP N°035-2002 09 24

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE Ouvrier Cordiste – Niveau 1

Numéro du CQP	035-2002 09 24
Date d'échéance	Décembre 2021
Créé par les CPNE du	24 septembre 2002

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	François Falise 01 40 69 53 41 falisef@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	FNTP – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS FFB – FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT	
Responsable :	SFETH – Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur	9 rue de Berri 75008 PARIS Tél : 01.44.13.31.44/04 90 79 50 69

Secteur d'activité	BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------------------

Description de l'emploi :	<p>L'ouvrier professionnel cordiste est un technicien qui intervient sur des chantiers de travaux effectués en hauteur dont l'accès est difficile et ne peut pas être effectué en sécurité par d'autres moyens. Il intervient essentiellement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics</p> <p>Premier niveau de maîtrise des formations techniques de travaux sur cordes et de sécurité des intervenants dans les chantiers, appliquée dans le BTP qui correspond au minimum de connaissances requises pour travailler en sécurité.</p>
---------------------------	---

Dénomination de la Qualification	Ouvrier Cordiste – Niveau 1
----------------------------------	-----------------------------

Classement	Niveau 1 – Position 2 - CCN ouvriers du Bâtiment Niveau 1 – Position 2 - CCN ouvriers des Travaux Publics <i>Les salariés dont le positionnement antérieur est supérieur aux minima visés ci-dessus bénéficient d'une majoration de 6 points sur le coefficient.</i>
------------	--

CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber - 75784 PARIS Cedex
☎ 01.40.69.53.41 Fax : 01.40.69.53.40



Étude d'opportunité

Le métier de Cordiste requière la maîtrise d'une double compétence pour réaliser une tâche sur cordes en hauteur, les techniques de cordes associées aux différents métiers notamment du BTP. L'activité s'appuie sur un corpus de savoirs et de savoir-faire acquis par l'apprentissage et/ou l'expérience professionnelle, mais également sur un ensemble de règles de l'art de la profession basées sur un décorum de bonnes pratiques comportementales et techniques.

Le métier évolue au travers de différents secteurs d'activités, principalement dans le Bâtiment, les Travaux Publics et l'Industrie, mais également le Nettoyage, l'Évènementiel et le Spectacle. Quel que soit le secteur, la compétence des cordistes est sollicitée lorsque les travaux à réaliser se font dans une situation où les accès et les travaux sont irréalisables sans utiliser des cordes.

La professionnalisation des cordistes a permis une progression permanente du métier dans les secteurs d'activité cités. Les emplois se répartissent sur le territoire national, mais ont tendance à se concentrer sur les zones de forte urbanisation, sur les sites industriels, ou en milieu naturel montagneux dont le relief rend difficile les voies d'accès.

La formation est l'un des piliers de l'acquisition de ces savoirs qui évoluent en permanence de sorte qu'une veille technique et réglementaire est indispensable pour les entreprises.

Évolutions professionnelles de la certification.

La formation des cordistes s'est structurée et professionnalisée en 1995, avec comme objectif la création d'un CQP Cordiste en 1996. Sur ces 20 dernières années, la branche professionnelle a fait évoluer la formation afin d'intégrer des personnes aux profils très différents, et de veiller à la possibilité d'évolution de carrière. Outre les techniciens de la corde issus de la spéléo, de l'escalade ou de l'alpinisme, la profession intègre de plus en plus des profils métiers du BTP ou d'autres secteurs d'activités, qui viennent se former aux techniques de cordes en complément de leurs savoir-faire.

Par ailleurs, le métier des travaux d'accès difficiles s'est vu renforcé par l'application d'un décret (20040924 du 1er Septembre 2004), et par une circulaire du 27 Juin 2005. De fait, cette réglementation et la parution d'un guide pratique métier encadrent encore mieux ce métier. De même, les exigences réglementaires et techniques que nous nous imposons sont aujourd'hui intégrées dès la formation suite à l'accompagnement mené par le DPMC avec les Organismes de Formation (OF) cordiste, notamment grâce à la mise en place d'un référentiel « Qualité » d'agrément des OF.

Enfin, dans un souci permanent de conserver un équilibre entre l'offre et la demande, pour que les personnes qualifiées puissent intégrer les entreprises, les référentiels de certification s'appuient sur les compétences attendues par les chefs d'entreprise en fonction du niveau de qualification, sur la base d'un référentiel métier (Référentiel d'Activités et de Compétences). Ainsi, le dernier référentiel de CQP1 a pris en compte les besoins des entreprises. En l'occurrence, le besoin de plus de personnel et de ouvriers autonomes sur cordes, ce qui justifiait l'ajustement des niveaux de compétences entre le CQP1 et le CQP2, dont les volumes étaient moins importants et donc moins disponibles sur le marché de l'emploi.

La certification de référence de l'ouvrier cordiste professionnel CQP2 est renforcée dans le nouveau dispositif CQP cordiste où le titulaire du CQP1 doit monter en compétences par une démarche de formation et de certification en parallèle de l'expérience professionnelle.

Il ne s'agit donc pas d'une refonte des référentiels, mais plutôt d'un ajustement des contenus :

- Sur l'évolution des techniques (notamment le champ des Équipements de Protection Individuelle et des techniques d'évacuation plus simples sur le niveau 1 par exemple)
- Les postes occupés, et le positionnement bien distinct d'un CQP1 par rapport à un CQP2 (qualification cordiste de référence)
- Sur les volumes horaires minimum de formation et les évaluations



REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES ASSOCIEES
F1. TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES	
F1.A1 / Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.	<p>C1. Évaluer les nœuds d'usages</p> <p>C2. Réaliser les nœuds d'usage courant référencés par la profession</p> <p>C3. Participer à la mise en place des amarrages</p> <p>C4. Participer à l'installation de cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail</p>
F1.A2 / Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	<p>C5. Se déplacer de plain-pied en hauteur en utilisant les techniques de progression appropriées</p> <p>C6. Se déplacer latéralement, de haut en bas et inversement en utilisant les techniques de progression en suspension</p> <p>C7. Assurer un technicien progressant en appui sur une structure existante à l'aide d'un appareil et de la technique adaptés</p>
F1.A3 / Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes	<p>C8. Acheminer et utiliser en sécurité l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés à la tâche à réaliser.</p> <p>C9. Utiliser les appareils de progression, de maintien et de protection contre les chutes de hauteur dans la réalisation de l'opération de travail sur cordes</p> <p>C10. Vérifier l'état de conservation des appareils de progression et antichute en service</p>
F1.A4 / Aménager le poste de travail de façon ergonomique en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie.	C11. Contribuer à l'aménagement du poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique



ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES ASSOCIEES
F2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES	
F2.A1 / Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier	<p>C12. Appliquer les moyens de prévention des risques au poste de travail</p> <p>C13. Appliquer les modes opératoires pour réaliser l'opération de travail en hauteur, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie</p> <p>C14. Veiller en continu au maintien des moyens de prévention lors de la réalisation d'une tâche</p>
F2.A2 / Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail	<p>C15. Communiquer au sein de l'équipe</p> <p>C16. Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter.</p>

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES ASSOCIEES
F3. SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE	
F3.A1 / Procéder à tout moment à l'évacuation du poste de travail	C17. Évacuer son poste de travail en sécurité
F3.A2 / Appliquer une méthode de secours simple	<p>C18. Évacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt de chute à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé</p> <p>C19. Effectuer des techniques de prise en charge de victime sur cordes en situation simple de travail.</p>



MODALITÉS D'ÉVALUATIONS DES COMPÉTENCES

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION				
F1. TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES					
F1.A1 / Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en	Évacuation Secours	Évaluation formative
C1. Évaluer les nœuds d'usages	x	x			x
C2. Réaliser les nœuds d'usage courant référencés par la profession			x		x
C3. Participer à la mise en place des amarrages	x	x	x		
C4. Participer à l'installation de cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail	x	x	x		
F1.A2 / Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en	Évacuation Secours	Évaluation formative
C5. Se déplacer de plain-pied en hauteur en utilisant les techniques de progression appropriées	x		x		
C6. Se déplacer latéralement, de haut en bas et inversement en utilisant les techniques de progression en suspension.	x		x	x	x
C7. Assurer un technicien progressant en appui sur une structure existante à l'aide d'un appareil et de la technique adaptés	x	x			x
F1.A3 / Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en	Évacuation Secours	Évaluation formative
C8. Acheminer et utiliser en sécurité l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés à la tâche à réaliser.	x	x	x		
C9. Utiliser les appareils de progression, de maintien et de protection contre les chutes de hauteur dans la réalisation de l'opération de travail sur cordes	x	x	x		
C10. Vérifier l'état de conservation des appareils de progression et antichute en service	x	x			
F1.A4 / Aménager le poste de travail de façon ergonomique en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie.	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en	Évacuation Secours	Évaluation formative
C11. Contribuer à l'aménagement du poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique	x		x		



COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION				
F2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES					
F2.A1 / Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C12. Appliquer les moyens de prévention des risques au poste de travail	x	x	x		
C13. Appliquer les modes opératoires pour réaliser l'opération de travail en hauteur, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie		x	x		
C14. Veiller en continu au maintien des moyens de prévention lors de la réalisation d'une tâche		x	x		
F2.A2 / Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C15. Communiquer au sein de l'équipe		x			x
C16. Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter.		x			x
F3. SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE					
F3.A1 / Procéder à tout moment à l'évacuation du poste de travail	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C17. Évacuer son poste de travail en sécurité	x	x	x	x	
F3.A2 / Appliquer une méthode de secours simple	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
C18. Évacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt de chute à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé	x		x	x	
C19. Effectuer des techniques de prise en charge de victime sur cordes en situation simple de travail.			x	x	



REFERENTIEL DE CERTIFICATION – VALIDATION DES COMPÉTENCES

	QCM - QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuation Secours	Évaluation formative
% Atelier (Objectif)	100%	100%	100%	100%	100%
% Atelier (Minimum)	75%	75%	100%	100%	100%
% Référentiel	27.6%	27.6%	24.1%	9.2%	11.5%

Objectif CQP / Légende					
Améliore la technique - Compétence transférable					T
Applique - Niveau acquis				A	
Applique pour partie - Technique perfectible - Réalise sous contrôle				SC	
Altère - Dégrade la Technique - Ne Sait Pas Faire	D				

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	COMPETENCES CLEFS	COMPETENCES SECONDAIRES
-----------------------------------	-------------------	-------------------------

Exemple : Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.

C1. Évaluer les nœuds d'usages		D	S C	A	T
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;"> Pour les compétences CLEFS, le niveau requis est indiqué en bleu </div>					
C7. Assurer un technicien progressant en appui sur une structure existante à l'aide d'un appareil et de la technique adaptés		D	S C	A	T
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;"> Pour les compétences SECONDAIRES, le niveau requis est indiqué en gris </div>					

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	COMPETENCES CLEFS	COMPETENCES SECONDAIRES
-----------------------------------	-------------------	-------------------------

F1.A1 / Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.

C1. Évaluer les nœuds d'usages		D	S C	A	T
C2. Réaliser les nœuds d'usage courant référencés par la profession		D	S C	A	T
C3. Participer à la mise en place des amarrages		D	S C	A	T
C4. Participer à l'installation de cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur depuis les points d'ancrage définis permettant l'accès et l'installation du poste de travail		D	S C	A	T

F1.A2 / Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur

C5. Se déplacer de plain-pied en hauteur en utilisant les techniques de progression appropriées		D	S C	A	T
C6. Se déplacer latéralement, de haut en bas et inversement en utilisant les techniques de progression en suspension.		D	S C	A	T
C7. Assurer un technicien progressant en appui sur une structure existante à l'aide d'un appareil et de la technique adaptés		D	S C	A	T



F1.A3 / Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes

C8. Acheminer et utiliser en sécurité l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés à la tâche à réaliser.	D	S C	A	T
C9. Utiliser les appareils de progression, de maintien et de protection contre les chutes de hauteur dans la réalisation de l'opération de travail sur cordes	D	S C	A	T
C10. Vérifier l'état de conservation des appareils de progression et antichute en service	D	S C	A	T

F1.A4 / Aménager le poste de travail de façon ergonomique en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie.

C11. Contribuer à l'aménagement du poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique	D	S C	A	T
--	---	--------	---	---

F2.A1 / Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier

C12. Appliquer les moyens de prévention des risques au poste de travail	D	S C	A	T
C13. Appliquer les modes opératoires pour réaliser l'opération de travail en hauteur, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie	D	S C	A	T
C14. Veiller en continu au maintien des moyens de prévention lors de la réalisation d'une tâche	D	S C	A	T

F2.A2 / Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail

C15. Communiquer au sein de l'équipe	D	S C	A	T
C16. Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter.	D	S C	A	T

F3.A1 / Procéder à tout moment à l'évacuation du poste de travail

C17. Évacuer son poste de travail en sécurité	D	S C	A	T
---	---	--------	---	---

F3.A2 / Appliquer une méthode de secours simple

C18. Évacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt de chute à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé	D	S C	A	T
C19. Effectuer des techniques de prise en charge de victime sur cordes en situation simple de travail.	D	S C	A	T



NATURE DES ÉVALUATIONS EN FONCTION DES COMPÉTENCES, APTITUDES ET CONNAISSANCES À VÉRIFIER

La procédure d'évaluation utilise 5 modes complémentaires en fonction de la nature des compétences à vérifier, comme le précise le référentiel de certification.

1. Les QCM (Questionnaire à Choix Multiples)

En complément des compétences observables sur les épreuves pratiques, il permet de vérifier les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat ;

2. Discussion professionnelle de terrain avec le(s) membre(s) du jury.

Durant les épreuves pratiques, généralement à l'issue d'un exercice, s'il l'estime déterminant le jury peut demander au candidat de justifier ses choix techniques, voire d'exprimer son ressenti sur la pertinence des options prises, l'efficacité de ses manœuvres, la qualité de sa prestation et les difficultés qu'il a pu rencontrer. Cet échange de vues entre le candidat et le jury permet, le cas échéant, de vérifier et de compléter l'évaluation des compétences attendues à l'aide d'un canevas préalablement établi ;

3. Techniques d'évolution sur cordes

3.1. Épreuve pratique « Progression sur Cordes » permettant de certifier l'aptitude du candidat à progresser sur cordes en toute sécurité et en toutes circonstances sur des configurations d'équipements de chantier qu'il pourra rencontrer dans les différents secteurs d'activités ;

3.2. Épreuve pratique « Matelotage » permettant de certifier l'aptitude du candidat à réaliser les nœuds et les amarrages de cordes référencés par la profession ;

3.3. Épreuve pratique « Chantier d'Application » permettant, sous les directives d'un cordiste plus expérimenté (en l'occurrence l'examineur), de certifier l'aptitude du candidat à :

- équiper sur cordes en toute sécurité dans des situations simples de travail ;
- aménager son poste de travail de façon ergonomique afin de réaliser une tâche ;
- hisser ou descendre en sécurité les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation d'une tâche simple.

4. Techniques d'évacuation et secours

Épreuve pratique « Secours » permettant de certifier l'aptitude du candidat à évacuer son poste de travail en cas de risque imminent et sa capacité à porter assistance ou secours à un équipier en difficulté dans une configuration simple de chantier (évacuation directe au sol) ;

5. Évaluation formative

Prise en compte des éléments fournis par l'organisme de formation agréé lors des évaluations formatives et sommatives suivant un support d'évaluation défini par le DPMC.

Dans la perspective d'une évaluation objective des compétences attendues, les professionnels et experts de la profession ont rédigé les critères associés pour chaque compétence.

EXEMPLE

F1 TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES			
F1-A1		Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.	Niv 1
CLEF	C1	Évaluer les nœuds d'usages	Niv 1
		La qualité des principaux nœuds référencés par la profession est évaluée.	Cr1
		La résistance résiduelle d'une corde nouée est évaluée.	Cr2

S'agissant d'un CQP visant les aspects fondamentaux de la sécurité, les différentes modalités d'évaluation ont été ciblées autour d'un pourcentage de l'ordre de 75 à 100% du niveau requis.

	QCM- QROC	Entretien Jury / terrain	Technique d'évolution en Hauteur	Évacuatio n/Secours	Évaluation formative
% Atelier (Objectif)	100%	100%	100%	100%	100%
% Atelier (Minimum)	75%	75%	100%	100%	100%
% Référentiel	27.6%	27.6%	24.1%	9.2%	11.5%



LE JURY

Les membres du jury ont nécessairement une bonne connaissance du milieu professionnel et de l'emploi visé par le CQP Ouvrier Cordiste niveau 1, pour mener à bien l'évaluation. Ils sont en règle générale titulaires du CQP2 et suivent une formation de jury avant de s'engager dans un parcours d'intégration en binôme avec un examinateur titulaire.

Ils auront à leur disposition le jour de l'évaluation :

- un manuel de procédure de validation de la certification à l'attention des membres du jury
- la fiche d'identité du CQP et le référentiel de certification
- le référentiel d'activités et de compétences
- les critères et les supports d'évaluation (grilles d'évaluation des compétences), QCM, liste des compétences clefs à vérifier obligatoirement par les examinateurs de la session de certification

Les membres du jury apprécient le degré de maîtrise du candidat à partir de la grille d'évaluation des compétences requises par le CQP et expriment un avis favorable ou défavorable quant à la délivrance du CQP par les CPNE.

PROCÉDURE À SUIVRE

A réception d'une candidature au CQP1, l'organisme certificateur DPMC adresse un dossier complet au futur candidat et le cas échéant à son entreprise comprenant notamment :

- la procédure de mise en œuvre du CQP1 à l'attention du candidat ou de l'entreprise
- la fiche d'identité du CQP1 et le référentiel de certification
- la liste des organismes de formations agréés pouvant dispenser la formation
- le calendrier des dates de session d'examen du CQP par région

Validation partielle

Sous certaines conditions le candidat conserve 1 an l'acquis des compétences validées lorsqu'il est présenté par un Organisme de Formation agréé.

Pendant cette période, il a la possibilité de repasser la ou les épreuve(s) correspondant aux compétences non validées avec un passage obligatoire devant le jury.

En fonction des acquis validés, le jury ou le DPMC conseille le candidat sur les voies adaptées pour préparer dans les meilleures conditions les parties manquantes de son CQP1 en vue d'obtenir la certification complète.

